



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 23 mars 2023

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12 - Votants : 13

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Gwladys BRANGER et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMÉRÉ

2023-03-23-004 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Sous la présidence de M. Rodolphe BORRÉ, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 2 426 445 €
Réalisé : 1 757 790,56 €

Recettes : Prévu : 3 264 578,40 €
Réalisé : 3 331 706,96 €

Excédent de fonctionnement : 1 573 916,40 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 4 271 730,28 €
Réalisé : 2 617 053,76 €

Recettes : Prévu : 4 271 730,28 €
Réalisé : 2 458 235,38 €

Déficit d'investissement : 158 818,38 €

Après avoir demandé à Monsieur le Maire de se retirer pour le vote, le conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Hélène QUÉMÉRÉ



Registre certifié conforme,

Le Président de séance
Rodolphe BORRÉ

